



CESE Wallonie

Pôle Aménagement
du territoire

AVIS

AT.22.109.AV

Rénovation urbaine dite « Centre-ville » à SOIGNIES

Avis adopté le 23/12/2022

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 97
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Commune de Soignies
- *Auteur de projet :* DR(EA)²M
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art. 4 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 28 février 2013
- *Date de réception du dossier :* 28/11/2022
- *Délai de remise d'avis :* 45 jours
- *Audition :* 16/12/2022
- *Portée de l'avis :* Projet de rénovation urbaine

Projet :

- *Localisation :* Centre ancien protégé de Soignies

Brève description du projet et de son contexte :

Le projet de périmètre de rénovation urbaine porte sur une superficie de 42,58 hectares.

L'enjeu principal de l'opération est de garantir l'attractivité de l'hypercentre et un cadre de vie de qualité pour l'ensemble des habitants du quartier. La stratégie se base sur six axes de travail déclinés en objectifs de développement.

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le périmètre et le projet d'opération de rénovation urbaine dite « Centre-ville » à SOIGNIES.


Le Pôle estime que le projet répond à la philosophie de la rénovation urbaine définie à l'article D.V.14 du CoDT soulignant que « *L'opération de rénovation urbaine est une action d'aménagement globale et concertée, d'initiative communale, qui vise à restructurer, assainir ou réhabiliter un périmètre urbain de manière à y favoriser le maintien ou le développement de la population locale et à promouvoir sa fonction sociale, économique et culturelle dans le respect de ses caractéristiques culturelles et architecturales propres.* »

Il estime que le périmètre défini est pertinent, cohérent et traduit bien l'approche globale envisagée par l'opération de rénovation urbaine. Le Pôle apprécie le processus de recentrage du périmètre ayant eu lieu de manière à y maintenir uniquement les éléments prioritaires qui feront effectivement l'objet d'actions d'aménagement dans le cadre de cette opération.

Concernant le dossier de rénovation urbaine, le Pôle considère qu'il est de bonne qualité. Le Pôle souligne notamment la qualité du diagnostic qui est bien documenté et constitue un bon outil de référence. Il estime aussi que le processus participatif est de bonne qualité malgré un manque de transversalité dans les consultations. Il note aussi le démarrage prochain de la révision du plan communal de mobilité datant de 2003. Celui-ci pourra concourir adéquatement à la mise en œuvre des projets d'actions valorisant le centre de la ville.

Concernant la stratégie, le Pôle considère qu'elle est cohérente avec les atouts, faiblesses, opportunités et menaces mis en évidence dans le diagnostic et qu'elle permet de bien cibler les principaux axes prioritaires de développement du centre-ville de Soignies.

Au niveau des fiches-projets de l'opération de rénovation urbaine, le Pôle apprécie leur caractère global, transversal ainsi que la cohérence avec les objectifs retenus. Lors de leur mise-en-œuvre, le Pôle attire l'attention sur l'importance de prendre également en compte les éléments suivants : le développement des énergies renouvelables, l'adaptation aux changements climatiques, la lutte contre les îlots de chaleur, la gestion des eaux pluviales, la lutte contre les espèces invasives...


Samuël SAELENS
Président